

Projet pour séance Agglo – jeudi 2 octobre 2025

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le jeudi 2 octobre 2025 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, et de la greffière, madame Anne-Julie Bergeron, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation des procès-verbaux**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 15 septembre 2025, à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapports des responsables de comité.
 - b) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2025 et des projections budgétaires de l'exercice en cours de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Recommandation de paiement décompte progressif # 1 – Agrandissement de la caserne – 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) – Dossier # SI-202502-013.
 - c) Autorisation avenant #1 - Agrandissement de la caserne – Bollards – Dossier # SI-202502-013.
6. **Réseau artériel**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Annulation de la résolution # AG-1339-05-2025 – Approvisionnement – Asphalte pour travaux de correction de la chaussée – Chemin Masson.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Fermeture temporaire - Pavillon Violette-Gauthier.
 - c) Location d'une roulotte et d'une unité sanitaire – Quai municipal.
8. **Correspondance**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Clôture et levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 8 membres.

AG-1358-10-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

AG-1359-10-2025

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025, À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 septembre 2025 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

Projet pour séance Agglo – jeudi 2 octobre 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 15 septembre 2025, à 18 h 30, soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

4. b) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025 ET DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Le conseil prend acte, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, du dépôt par la trésorière, madame Lise Lavigne, des états comparatifs pour les revenus et dépenses au 31 août 2025 et pour les projections budgétaires de l'exercice courant de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE ces documents seront accessibles sur le site Internet www.lacmasson.com.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Rapport Stats

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, fait rapport au conseil.

AG-1360-10-2025

5. b) RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 1 – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE – 9018-8111 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION MARC ARBOUR ENR.) – DOSSIER # SI-202502-013.

ATTENDU la résolution # 1347-07-2025 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à 9018-8111 Québec Inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne pour un montant total de 1 575 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'une première partie des travaux a été exécutée et complétée au 30 septembre 2025 ;

ATTENDU la facture # 1931 du 30 septembre 2025 de 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.) au montant de 177 566,86 \$ plus les taxes applicables, tenant compte de la retenue de la garantie contractuelle en proportion de 10 % du montant des travaux effectués ;

ATTENDU la recommandation favorable de Z&D architectes tel qu'il appert au certificat de paiement du 1^{er} octobre 2025 signé par Dany Guimond architecte, accompagnant le décompte # 1 pour le paiement totalisant 177 566,86 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la première partie des travaux exécutés dans le cadre du dossier # SI-202502-013 au 30 septembre 2025 et une retenue contractuelle de 10 % et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement au montant de 177 566,86 \$ plus les taxes applicables (204 157.49 \$ toutes taxes comprises) en paiement au décompte # 1 à 9018-8111 Québec inc. (Construction Marc Arbour Enr.).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM (# 73-03000-722).

AG-1361-10-2025

5. c) AUTORISATION AVENANT #1 - AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE – BOLLARDS – DOSSIER # SI-202502-013.

ATTENDU la résolution # 1347-07-2025 par laquelle ce conseil attribuait un contrat à 9018-8111 Québec Inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne pour un montant total de 1 575 000,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU qu'un premier avenant concernant l'enlèvement et le remplacement/remise en place des huit (8) bollards existants, situés de part et d'autre des 4 portes de garage sur la façade avant, est en préparation ;

Projet pour séance Agglo – jeudi 2 octobre 2025

ATTENDU que l'enlèvement et le remplacement de ces bollards sont rendus nécessaires pour des raisons de sécurité dû à leur état notamment suite aux nombreux cycles de gel et dégel ;

ATTENDU que deux (2) prix ont été demandés à l'entrepreneur, à savoir :

- 1) Le remplacement des huit (8) bollards existants par des bollards neufs : 18 954 \$ plus les taxes applicables ;
- 2) La remise en place des huit (8) bollards existants : 9 600 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. pour l'option de prix numéro 2) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'avenant # 1 de 9018-8111 Québec Inc. (Construction Marc Arbour Enr.) pour l'enlèvement et la remise en place des 8 bollards existants au montant de 9 600 \$ plus les taxes applicables (10 560 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM (# 73-03000-722).

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1362-10-2025

6. b) ANNULATION DE LA RÉSOLUTION # AG-1339-05-2025 – APPROVISIONNEMENT – ASPHALTE POUR TRAVAUX DE CORRECTION DE LA CHAUSSEE – CHEMIN MASSON.

ATTENDU que la résolution #AG-1339-05-2025 autorisait la dépense en approvisionnement d'asphalte pour effectuer des travaux de correction par rapiéçage d'un tronçon du chemin Masson entre le garage municipal et le chemin d'Entrelacs, et à l'intersection du chemin d'Estérel au montant n'excédant pas 9 500 \$ plus les taxes applicables (10 922,63 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU que la planification municipale des travaux publics prévoit la coordination des interventions sur les infrastructures afin d'assurer une utilisation optimale des ressources et d'éviter des travaux redondants ;

ATTENDU que des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du chemin Masson sont prévus ;

ATTENDU qu'afin d'assurer la durabilité des investissements, les travaux de chaussée seront effectués seulement après la réalisation des travaux liés à l'aqueduc ;

ATTENDU QUE malgré l'annulation de la résolution # AG-1339-05-2025, des interventions ponctuelles de rapiéçage seront réalisées au besoin sur le chemin Masson afin d'assurer la sécurité et la praticabilité de la chaussée jusqu'à la réfection complète de la conduite principale d'aqueduc et réfection du chemin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE la résolution #AG-1339-05-2025 relative soit annulée.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1363-10-2025

7. b) FERMETURE TEMPORAIRE - PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER.

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier fait actuellement l'objet d'une réflexion quant à son avenir, à la lumière de constats techniques accumulés au fil des dernières années suggérant un état général nécessitant des interventions, dont la nature et l'étendue exacte demeurent à évaluer ;

ATTENDU que les conditions saisonnières ne permettent plus de maintenir l'aération naturelle recommandée pour ce bâtiment ;

ATTENDU qu'il appartient au conseil d'Agglomération d'assurer la saine gestion de ses équipements et installations, tout en protégeant la sécurité des employés et des citoyens ;

Projet pour séance Agglo – jeudi 2 octobre 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE le conseil d'Agglomération ordonne la fermeture temporaire du Pavillon Violette-Gauthier à compter du 7 octobre 2025 ;

QUE la direction générale soit mandatée afin de mettre en place les mesures nécessaires de relocalisation temporaire des activités.

Le vote est demandé par M. Raymond Saint-Aubin.

Pour : 7 (Mme Johanne Lepage, Mme Joan Raymond, M. Daniel Beaudoin, M. Alexandre Morin, Michaël Vangansbeck, M. Frank Pappas et M. Gilles Boucher).

Contre : 1 (M. Raymond Saint-Aubin).

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des voix.

AG-1364-10-2025

7. c) LOCATION D'UNE ROULOTTE ET D'UNE UNITÉ SANITAIRE – QUAI MUNICIPAL.

ATTENDU la fermeture prochaine du Pavillon Violette-Gauthier ;

ATTENDU que le Pavillon Violette-Gauthier est utilisé tant l'été que l'hiver pour la location d'équipements, comme espace de repos pour les citoyens ainsi que pour l'utilisation des salles de bains ;

ATTENDU que pour la saison hivernale, l'Agglomération doit offrir un espace sécuritaire et sain aux employés, citoyens et visiteurs pour enfiler ou louer des patins, accéder aux sanitaires et se réchauffer ;

ATTENDU l'offre d'Abris mobiles inc. # 8878 pour la location d'une roulotte 12 pieds par 32 pieds pour la période d'octobre 2025 à mars 2026, incluant l'installation, le transport et la manutention au montant de 5 110 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'offre d'Environnemental 360 Solutions (E360S) pour la location d'une toilette portative à 130,00 \$ par mois plus les frais de vidange et de transports et les taxes applicables pour le mois d'octobre 2025 ;

ATTENDU l'offre de Star Suite toilette mobile # 7057 pour la location d'une unité sanitaire externe pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026 incluant le transport et une vidange au montant de 4 855 \$ plus les taxes applicables et un montant à prévoir pour les vidanges au montant de 275 \$ chacune, soit approximativement 3 400 \$ plus les taxes applicables pour les vidanges de toilettes durant cette période ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre d'Abris mobiles inc. # 8878 pour la location d'une roulotte 12 pieds par 32 pieds pour la période d'octobre 2025 à mars 2026, incluant l'installation, le transport et la manutention au montant de 5 110 \$ plus les taxes applicables (5 875,22 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre d'Environnemental 360 Solutions (E360S) pour la location d'une toilette portative à 130,00 \$ par mois plus les frais de vidange et de transports pour un total de 200 \$ plus les taxes applicables pour le mois d'octobre 2025 (229,95 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de Star Suite toilette mobile # 7057 pour la location d'une unité sanitaire externe pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026 incluant le transport et une vidange au montant de 4 855 \$ plus les taxes applicables (5 582,04 \$ toutes taxes comprises) et un montant à prévoir pour les vidanges au montant de 275 \$ chacune, soit approximativement 3 400 \$ plus les taxes applicables (3 909,15 \$) pour les vidanges de toilettes durant cette période.

QUE ce conseil permette l'octroi d'un contrat à un électricien ainsi qu'à un plombier pour le branchement des sanitaires et de la roulotte principale.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 62-29000-516 et # 62-70130-516.

Le vote est demandé par M. Raymond Saint-Aubin.

Pour : 7 (Mme Johanne Lepage, Mme Joan Raymond, M. Daniel Beaudoin, M. Alexandre Morin, Michaël Vangansbeck, M. Frank Pappas et M. Gilles Boucher).

Contre : 1 (M. Raymond Saint-Aubin).

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des voix.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'avait été reçue au courriel du président pour cette séance et les questions de l'assistance ont été traitées.

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

AG-1365-10-2025

Étant 18 h 51, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

« Je, Gilles Boucher, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions ».

(Signé)

Monsieur Gilles Boucher
Président

(Signé)

Madame Anne-Julie Bergeron
Greffière

Séance enregistrée vidéo et son/jsl